



COMMUNIQUE DE PRESSE

26 janvier 2015

L'enjeu de la surveillance renforcée de la tuberculose bovine est à la fois d'ordre sanitaire et économique

La tuberculose bovine est une maladie infectieuse et contagieuse, soumise actuellement à une surveillance sanitaire internationale, qui relève de l'office international des épizooties, organisme équivalent à l'organisation mondiale de la santé, pour la santé animale. Les modalités de cette surveillance sont reprises par des réglementations communautaires et nationales. A ce titre, elle est effective dans tous les départements français et renforcée dans ceux où une recrudescence de cette maladie a été recensée. Ce qui est le cas des départements de la région Aquitaine.

En cas de suspicion, des mesures de lutte sont immédiatement mises en œuvre. Si un foyer est détecté, les moyens d'assainissement imposés sont accompagnés d'indemnisation par l'Etat. L'enjeu est, en effet, capital pour l'élevage car il est à la fois de santé publique et économique pour le maintien du statut sanitaire de la France en terme d'exportation car au-delà d'un seuil d'infection, la France ne pourrait plus exporter.

En plus des moyens diagnostic actuellement reconnus, des protocoles expérimentaux sont actuellement en cours pour améliorer les délais et l'efficacité de la détection des animaux positifs.

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr